

## Arrêté temporaire de circulation

**RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU), RUE AMBROISE PARE (BEAUPREAU), RUE ANDRE CHIRON (BEAUPREAU) et RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-30 et R. 414-3-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU l'arrêté SG n°2026-69 en date du 13/04/2026 portant délégation de signature,

VU la demande en date du 06/11/2025 par laquelle **APEL de l'Ecole Saint Jean demeurant 2 rue Françoise Dolto Beaupréau 49600 Beaupréau en Mauges représentée par Monsieur Maxime HUCHON** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :

- :

- RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU), du SQUARE SAINT-JEAN (BEAUPREAU) jusqu'à la RUE AMBROISE PARE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE AMBROISE PARE (BEAUPREAU), de la RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU) jusqu'au 4 (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE ANDRE CHIRON (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU), de la RUE ANDRE CHIRON (BEAUPREAU) jusqu'à la RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU), de la RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU) jusqu'au SQUARE SAINT-JEAN (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,

**CONSIDÉRANT** que un défilé d'enfants dans la rue accompagné d'une fanfare rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Le 13/06/2026, de 10h15 à 11h00, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU), du SQUARE SAINT-JEAN (BEAUPREAU) jusqu'à la RUE AMBROISE PARE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- RUE AMBROISE PARE, de la RUE FRANCOISE DOLTO jusqu'au 4
- RUE ANDRE CHIRON (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- RUE SAINT-MARTIN, de la RUE ANDRE CHIRON jusqu'à la RUE FRANCOISE DOLTO
- RUE FRANCOISE DOLTO, de la RUE SAINT-MARTIN jusqu'au SQUARE SAINT-JEAN

:

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Les participants de l'épreuve, la course ou la compétition sportive bénéficient d'une priorité de passage de 10h15 à 11h00. Une signalisation appropriée est mise en place pour avertir les usagers de la route ;

Des plantons vêtus de gilets de sécurité assureront l'encadrement des enfants

Les automobilistes devront respecter les consignes des organisateurs chargés d'assurer la sécurité.

### ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, APEL de l'Ecole Saint Jean.

### ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 09 juin 2026  
Pour le Maire,  
Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-  
en-Mauges

Christian DAVY



DIFFUSION:

- APEL de l'Ecole Saint Jean
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

*Itinéraire Kermesse*






Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

# école **St Jean**

## Itinéraire **KERMESSE 2026**

Départ 2 rue Françoise Dolto

-  Direction Rue Ambroise Paré.
-  Traversée du petit chemin vers le foyer Saint Jean
-  Descente de la rue André Chiron
-  Au bout de la rue à gauche, Rue de Saint Martin
-  Retour rue Françoise Dolto.

